

Formulaire d'inscription

**TROISIÈME FORUM INTERNATIONAL SUR LA CRÉATIVITÉ ET LES INVENTIONS
 – UN AVENIR MEILLEUR POUR L'HUMANITÉ AU XXI^E SIÈCLE –
 Cape Town International Convention Centre (CTICC), Le Cap
 19-21 mai 2005**

M./Mme./Mlle :

Titre(s)/fonctions :

Organisation/société :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél. : Tlcp. : Mél. :

Site Web :

participera au Forum "La créativité et les inventions – un avenir meilleur pour l'humanité au XXI^e siècle".

Le droit d'inscription de USD 350/- doit être réglé au moment de l'inscription (au moyen de ce formulaire). Le paiement se fera par :

virement bancaire au compte OMPI USD du Credit Suisse, CH -1211, Genève 70, (IBAN)

N° CH98 04251048708082000, Swift Code : CRESCHZZ12A

chèque joint, tiré sur la banque :

carte de crédit :

American Express

Visa

Eurocard/Mastercard

N° de carte de crédit : _____ Dated'expiration : _____

Date : _____ Signature autorisée : _____

à renvoyer par fax à :

Mme Lalao Rakotomalala, chef de la Section des services d'appui à l'innovation

Division de la logistique et de la promotion des innovations, Organisation Mondiale de la

Propriété

Intellectuelle (OMPI), 34 chemin des Colombettes -1211 Genève 20 (Suisse)

Tél. : (+41 -22) 338 -9485 – Tlcp. : (+41 -22) 338 -9764 – Mél. : innovpro.mail@wipo.int

avec copie à :

Ms. Lanavan Zyl, Project Coordinator, Department of Trade and Industry of the Republic of

South Africa, Pretoria; Tél. : (+27 -12-39-41511) – Tlcp. : (+27 -12-39-42511) –

Mél. : LvanZyl@thedti.gov.za

Avant départir veuillez vous assurer que vous avez

un visa valide pour la République sud-africaine.

Dans le cas où vous auriez besoin d'un visa pour la durée de votre séjour au Cap, veuillez vous mettre en relation avec le représentant consulaire de l'Afrique du Sud dans votre pays le plus vite possible afin d'obtenir votre visa pour ce pays avant votre départ de votre ville de résidence. N'hésitez pas à remplir le formulaire ci-joint si vous avez besoin d'aide à ce sujet. Nous attirons également votre attention sur la nécessité d'éventuels visas de transit.

En cas d'annulation, 50% seulement du droit d'inscription vous sera remboursé.